



DEC200613DR04

BO Mars 2020 / p.65

Décision portant nomination de Mme Ana-Andreea ARTENI aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS nommant Monsieur Frédéric BOCCARD, directeur de l'unité UMR9198, à compter du 01/01/2020 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur Industrie option détention ou gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle délivré à Mme Ana-Andreea ARTENI le 23/05/2019 par SGS ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Ana-Andreea ARTENI, IR2, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 23/05/2019.

Article 2 : Missions

Mme Ana-Andreea ARTENI exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Ana-Andreea ARTENI sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18/02/2020

Le directeur d'unité
Frédéric BOCCARD

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON

